

Informations aux assurés actifs

Janvier 2023



Gouvernance

La **cpcn** aura été confrontée à une année 2022 bien noire et un rendement exceptionnellement négatif. La ligne de prudence (réserves) et les consolidations (provisions) des dernières années permettent de faire face à la pire année boursière depuis plus d'une décennie. A l'appui de trois années d'excellentes performances entre 2019 et 2021, les décisions ont constamment privilégié la prudence et concentré les efforts sur la dotation de la réserve de fluctuation de valeur (RFV), la consolidation structurelle et l'instauration d'une discipline stricte de coûts. Prudence et anticipation permettent aujourd'hui d'absorber l'entier des conséquences négatives des marchés financiers en 2022, et de rester protégés face à ces crises qui s'enchaînent, tant 2023 pourrait être encore difficile.

La **cpcn** œuvre depuis plusieurs années à *construire pour l'avenir*, entre consolidation de son assise et renforcement de la sécurité. Ces décisions lui permettent d'être résiliente dans un contexte mondial hautement incertain.

Alain Kolonovics, Directeur

Assurance



Fiches d'assurance et d'évolution

Conjointement à cette information, nous vous transmettons votre fiche d'assurance au 1^{er} janvier 2023, ainsi que la fiche d'évolution pour 2022. Les explications des principales rubriques sont disponibles sur notre site Internet. Les assuré(e)s disposant du Guichet Unique reçoivent leurs fiches d'assurance sur ce compte. Elles peuvent ainsi être téléchargées en tout temps.

En bref

La **cpcn** enregistre pour 2022 un rendement de -10.8%. En dépit de turbulences majeures, la RFV reste dotée à CHF 350 millions au 31.12.2022 et le chemin de croissance est parfaitement respecté. Au 31.12.2022, le degré de couverture est de 73.6%. A l'appui de solides *fondations* de la Caisse, le Conseil d'administration a pu néanmoins maintenir un intérêt de 1.0% sur les avoirs de vieillesse en 2022, et démarrer 2023 avec un intérêt de 0.5%.



Allégement des cotisations

Le 31 décembre 2022, les dispositions transitoires de la modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel du 20 février 2018 relatives aux cotisations sont arrivées à échéance. Les assurés bénéficient, dès le 1^{er} janvier 2023, d'une diminution de cotisation de 0.25 point de % en moyenne (selon la classe d'âge).

Intérêts

L'intérêt crédité génère une part prépondérante des prestations. En quatre ans, un taux moyen de 2.7% a été crédité sur les avoirs de vieillesse des assurés, soit largement supérieur aux attentes lors du passage à la primauté de cotisations en 2019 (1.5%).

La retraite est une étape importante. Le passage de la vie active à la retraite a d'importantes répercussions économiques. Préparer sa retraite implique de s'investir dans sa prévoyance professionnelle le plus tôt possible.

Gerardo Hofmann, Directeur adjoint

Pour l'année 2022, malgré cette sombre année, la rémunération des avoirs de vieillesse est de 1%.

Pour l'année 2023, le Conseil d'administration a décidé d'allouer un intérêt prospectif de 0.5%, tout en précisant qu'un éventuel intérêt complémentaire sera décidé en fin d'année 2023.

Dispositions réglementaires



Maintien de l'assurance

Le Règlement d'assurance permet à un(e) assuré(e) licencié(e) et âgé(e) de 58 ans ou plus de maintenir son affiliation à la Caisse. Le **maintien facultatif** se fait selon son choix: soit l'assurance risque (invalidité et décès), soit aussi la couverture épargne (retraite). L'entier des cotisations est à sa charge. L'assuré(e) qui souhaite bénéficier du maintien facultatif doit en faire la demande à la Caisse avant la fin des rapports de service. De plus amples informations sont disponibles sur notre site Internet.



Transfert d'un libre passage

Si vous avez déjà versé des cotisations dans le cadre de la LPP, vous avez droit à une prestation de libre passage de la caisse de pensions de votre ancien employeur. Cette prestation doit obligatoirement être transférée à la **cpcn**, **pour autant que vous ne soyez assuré(e) qu'à notre Caisse pour la LPP**. Si vous êtes titulaire d'un compte ou d'une police de libre passage auprès d'une banque ou d'une assurance, nous vous prions de leur demander le transfert de cet avoir à la **cpcn**.

Si vous ne savez plus où se trouvent vos avoirs de prévoyance, vous avez la possibilité de vous adresser à la **Centrale du 2^e pilier** (www.sfbvg.ch). Elle pourra vous renseigner sur vos éventuels avoirs oubliés afin que vous puissiez les transférer à la Caisse.

Gestion de fortune

Les marchés financiers ont fortement chuté en 2022 en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et d'une inflation record. La hausse des prix a atteint des niveaux qui n'avaient plus été vus depuis fort longtemps. Pour contrer cette augmentation, les banques centrales ont agressivement remonté leur

taux d'intérêt. La Banque nationale suisse (BNS) a relevé son taux directeur à trois reprises pour le faire passer de -0.75% à 1.0%, revenant en territoire positif pour la première fois depuis 2015. A l'exception des liquidités, des prêts et de l'immobilier direct, aucune classe d'actifs n'a échappé à la morosité ambiante.



Exercice de vote

La Caisse exerce son droit de vote sur les sociétés anonymes suisses cotées en bourse et dont elle détient des actions. Les lignes directrices ratifiées par le Conseil d'administration, ainsi que les votes effectués par la Caisse, figurent sur notre site Internet. Le droit de vote pour les investissements en actions internationales est exercé selon les règles de gouvernance et principes des Nations Unies pour l'investissement responsable.

La **cpcn** est qualifiée par l'Alliance climatique en tant qu'institution de prévoyance engagée sur les bonnes pratiques durables. Nous prenons très à cœur notre engagement actionnarial et climatique.
Nicole Laville, Directrice adjointe



Gérance CPCN

Gérance cpcn exploite une part prépondérante du parc immobilier de la **cpcn**. Les objets à louer sont présentés sur le site Internet **www.gerance.cpcn.ch**. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement et demande de visite.



Info

Comment s'informer ?

Les résultats hebdomadaires sont publiés sur notre site Internet. Les résultats définitifs de l'année 2022, ainsi que le rapport de gestion et les comptes, seront disponibles à la fin du 2^e trimestre 2023 (www.cpcn.ch). Vous y trouverez également les actualités, des brochures dédiées, des outils d'aide à la décision, la présentation de la Caisse, ainsi que la loi et les règlements.

